

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 septembre 2009**

Etaient présents :

M. JEGO Jean-Jacques, M. BASUYAUX Jean, Mme KACI Chantal, M. LEMAIRE Denis, Mme HOLTZHAUER Géraldine, M. HEUZE Christian, Mme GENRIES Pierrette, MM. VAN DEN BLECKEN Patrice, BERTON Alain, Mmes GUENNEUGUES Sabine, MARRE Annie, SEIGNEUR Marie-Madeleine, MEYRAND Bernadette, MM. BAPTISTE Michel, Mmes MAURY Béatrice, KRIEF Muriel, MM. SALORT Marcel, Mmes BABONNAUD Sylvie, DUCROT Pierrette, MM. LEBRETON Sylvain, SMAGUINE Florent et Melle CAILLAUD Isabelle.

Absents excusés ayant remis leur pouvoir :

Mme BONIN Michèle à M. JEGO, M. DYONIZY Christian à M. BASUYAUX Jean, M. BLANC Gilles à M. LEMAIRE Denis, M. EL FARHANE Brahim à Mme KACI Chantal et M. DELAGE Laurent à M. BAPTISTE Michel.

Secrétaire :

Madame KRIEF Muriel.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 26 JUIN 2009

Concernant le feu d'artifice, Mme MAURY absente au précédent conseil municipal tient à préciser que l'organisation du feu d'artifice est placée sous la responsabilité de l'ACLS et non sous celle de la commune. Elle aurait préféré que M. SMAGUINE l'interroge directement.

Concernant l'abattement proposé sur la valeur locative des 12 maisons des gouaix en raison de la présence de la station d'épuration, Madame DUCROT fait remarquer qu'il faut une délibération.

Monsieur JEGO tient à rappeler qu'il avait déjà envisagé de suivre les procédures prévues par les textes.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. PORTE A CONNAISSANCE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIF du 2^{ème} trimestre 2009

Dans un souci d'information des administrés de la commune, ce document est porté à la connaissance des membres du Conseil Municipal

2. GARANTIE D'EMPRUNT – AMENAGEMENT 77 – ZAC de TERNOY -

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par Convention Publique d'Aménagement la commune de QUINCY-VOISINS a confié à AMENAGEMENT 77, l'aménagement de la ZAC du Ternoy à vocation d'activités.

AMENAGEMENT 77 est actuellement en phase de négociation avec un investisseur qui témoigne d'intérêt pour le développement d'un projet sur la totalité des terrains de la ZAC du Ternoy. Les délais d'études nécessaires et les délais administratifs induits par ce type de projet permettent de prévoir l'encaissement de cette recette pour l'année 2011.

Depuis le début de cette opération, le financement des études, les acquisitions foncières et les frais de Maîtrise d'œuvre ont été financés sur court terme (Caisse des Dépôts et Consignations). Il convient maintenant, de financer également les fouilles archéologiques ainsi que les travaux de VRD nécessaires à la viabilisation de la parcelle.

Considérant le tableau d'amortissement du prêt, le montant garanti par la commune s'élève à 1 520 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **accorde sa garantie à hauteur de 80%** pour le remboursement de toutes les sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre du contrat de prêt contracté par AMENAGEMENT 77, pour une durée de 3 ans auprès du Crédit Agricole, d'un montant en principal de 1 900 000 €.

Monsieur SMAGUINE demande s'il existe une date de signature.

Monsieur JEGO pense que d'ici la fin de l'année la signature entre Aménagement 77 et le prospect sera faite.

Madame DUCROT s'interroge sur la durée de 3 ans qui lui paraît un délai court pour l'emprunt.

Monsieur JEGO indique que les négociations ne concernent qu'un seul interlocuteur, ce qui réduit les délais de commercialisation.

Madame DUCROT demande si nous avons un ordre d'idée des recettes.

Monsieur JEGO précise que les discussions ont porté sur le prix du terrain augmenté du coût des fouilles tout en restant dans un tarif compétitif.

Madame DUCROT : Et la protection incendie ?

Sont à l'étude le renforcement incendie, la création d'une réserve d'eau.

Monsieur SMAGUINE s'inquiète de l'avenir du chemin de l'orme aux loups

Monsieur le Maire précise que le chemin de l'orme aux loups ne sera pas emprunté par le transit de véhicules mais que l'entreprise sise en arrière des bâtiments de la ZAE de la Pajotte continuera d'avoir son accès garanti.

Mme DUCROT s'interroge sur la garantie à hauteur de 80 %

Monsieur JEGO précise que l'avis du percepteur a été demandé et qu'il n'a pas été émis d'objection.

3. CHEMIN PIETONNIER « Les groseilliers verts » - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il était envisagé la création d'un chemin piétonnier éclairé reliant « les groseilliers verts» à la place René Benoist.

Aussi la commune souhaite entreprendre ces travaux pour un montant prévisionnel de 62 490.16 € TTC

Dans le cadre de sa réserve parlementaire, Madame Nicole BRICQ, Sénatrice, peut solliciter l'attribution d'une enveloppe de 40 000 € pour financer l'opération.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter Madame Nicole BRICQ, sénatrice, au titre de sa réserve parlementaire afin de bénéficier de ces fonds.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du bureau municipal du 7 Septembre 2009,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer ces travaux afin de faciliter l'accès aux piétons pour se rendre vers les commerces de Voisins,

Article 1

DIT que le coût des travaux est estimé à 52 249.30 € HT

Article 2

SOLLICITE l'Etat dans le cadre des crédits inscrits au programme de la mission interministérielle pour des aides exceptionnelles aux collectivités territoriales pour l'attribution de 40 000 €.

Article 3

DIT que le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Chemin piétonnier éclairé	52 249.30 €	RESERVE PARLEMENTAIRE	40 000.00 €
TVA	10 240.86 €	PART COMMUNALE	22 490.16 €
TOTAL TTC	62 490.16 €	TOTAL TTC	62 490.16 €

Article 4

S'ENGAGE à effectuer la création d'un chemin piétonnier éclairé de la sentes des groseilliers verts à la place René Benoist.

Monsieur SMAGUINE demande ce qui va être fait pour ce montant.

L'éclairage de la sente sur son ensemble, le goudronnage et bordurage sur la partie la plus étroite.

QUESTIONS DIVERSES

LETTRE de « IN VELO VERITAS »

Monsieur le Maire résume succinctement les termes d'une lettre reçue le 07 septembre par la secrétaire de l'association « IN VELO VERITAS » afin d'obtenir une subvention plus importante.

Une réponse a été faite au Président de l'Association rappelant la mise en place de la grille de calcul qui évite que certaines activités sportives aient un lobby trop actif en faveur de leur seul sport.

Monsieur le Maire précise que toutes les associations sportives sont soumises à cette même règle et que l'association In Velo Veritas a reçu la subvention qu'elle avait demandée.

Monsieur SMAGUINE souhaiterait que tous les élus disposent de la grille de calcul des subventions.

Monsieur VAN DEN BLECKEN rappelle le rôle de la commission des sports. Il est toujours disponible pour toutes les demandes de subventions et propose à Monsieur DUCROT, Président d'IN VELO VERITAS d'en discuter ultérieurement.

Fin de la séance à 21 heures 30

Jean-Jacques JEGO	Jean BASUYAUX	Chantal KACI	Denis LEMAIRE
Patrice VAN DEN BLECKEN	Christian HEUZE	Alain BERTON	Géraldine HOLTZHAUER
Pierrette GENRIES	Sabine GUENNEUGUES	Annie MARRE	Marie-Madeleine SEIGNEUR
Muriel KRIEF	Bernadette MEYRAND	Béatrice MAURY	Sylvie BABONNAUD
Michel BAPTISTE	Marcel SALORT	Pierrette DUCROT	Sylvain LEBRETON

Florent SMAGUINE

Isabelle CAILLAUD